

Établissement : *Aurore - Etoile du Matin*

---

Adresse : *33, Rue des Cévennes  
PARIS 75015*

---

Historique :

*Le CHRS Étoile du Matin a été créé en même temps que l'association AURORE en 1871. Ces dernières années, le projet d'établissement est réactualisé tous les 5 ans environ. Des travaux d'humanisation ont été réalisés en 2011.*

---

Effectif total : *64*

---

Composition des effectifs :

- *Hommes isolés*
- 

Spécificités des publics accueillis :

- *Sous-main de justice*
- 

Tranche d'âge :

- *Pas de critère d'âge*
- 

Modalité d'hébergement :

*40 chambres en collectif.  
17 logements en diffus dont 3 T2.*

*(Accueil exceptionnellement de couples ou familles)*

---

Typologie des chambres :

*36 chambres individuelles et 4 partagées.  
Tout confort.*

---

Accès et chambres « Personne à Mobilité Réduite » / Ascenseur :

*Pas de chambres de ce type à ce jour.*

---

Restauration :

*Restauration collective. Petit déjeuner et dîner en semaine, petit déjeuner, déjeuner et dîner les week-ends et jours fériés.*

---

Participation financière :

*20% des ressources. Aménagement possible en fonction des charges de la personne.*

---

Hébergement enfant :

*Possible uniquement en appartement extérieur et après accord de l'équipe éducative.*

---

Animaux : *Non*

---

Type d'accompagnement :

*Prise en charge socio-éducative globale. Accompagnement à la réinsertion.*

---

Composition de l'équipe :

- 1 Chef de Service
  - 5 Éducateurs Spécialisés
  - 3 Éducatrices Spécialisés
  - 1 Assistante de service social
- 

Examen de la candidature :

*Les demandes viennent soit du SPIP, soit de la personne elle-même ; exceptionnellement d'un partenaire très proche du service. Elles sont examinées par l'équipe éducative dans les meilleurs délais après contact avec le CPIP référent.*

---

L'entretien :

*L'éducateur futur référent (en cas d'admission) mène les entretiens (2 minimum).*

*Lors de ces entretiens, la structure est présentée au demandeur, puis sont abordés son parcours de vie et son projet de réinsertion.*

*Un retour est fait à l'orienteur après chaque rencontre.*

*En cas de demande d'aménagement de peine, un projet est coécrit avec la personne, puis transmis au CPIP référent pour accompagner son rapport auprès du Juge de l'application des peines compétent.*

---

Délai d'admission :

*La décision prise est communiquée en premier lieu à la personne, puis à l'orienteur. Le délai d'admission dépend de la situation pénale de l'intéressé.*

*Le contrat de séjour et d'engagement réciproque est signé dans le premier mois suivant l'entrée effective dans la structure.*

---

Signalement des places au SIAO :

*Un bilan mensuel des entrées et sorties est transmis au SIAO, ainsi que le nombre de places disponibles ou indisponibles.*

---

Contraintes horaires/horaires d'ouverture :

*Le CHRS Étoile du Matin est ouvert 365 jours par ans, 24h/24.*

*Les portes de l'établissement sont cependant fermées entre 1h et 5h du matin. Les entrées tardives ou départs matinaux restent à la discrétion des veilleurs de nuit.*

---

Accompagnement proposé :

*La prise en charge est globale. Le résident rencontre son référent au minimum 1 fois par semaine (toutes les 2 semaines pour les appartements extérieurs) et participe aux différentes activités proposées par le centre. Tous les domaines de la vie sont concernés.*

*De manière plus collective, 4 axes sont particulièrement travaillés : Emploi/formation, santé, logement, sport/culture/loisirs.*

---

Visite :

*Les visites de la famille ou d'amis proches sont autorisées et médiatisées si nécessaire. Cependant, les personnes extérieures au service n'ont pas accès aux chambres et ne peuvent donc y être hébergées (même occasionnellement).*

---

Partenaires extérieurs :

*Dans le cadre de l'accompagnement individualisé, l'équipe est en lien avec tout partenaire pouvant répondre de manière adaptée à la situation de la personne, et ce dans tous les domaines.*

---

Conseil de vie sociale ou autres modes de participation des usagers :

*Un Conseil de vie sociale interne doit voir le jour début 2015. Cependant, un ou deux résidents représente la structure dans le cadre de CVS élargis de l'association.*

*Par ailleurs, une dizaine de « Réunions de résidents » sont organisées chaque année.*

---

Divers :

*En 2015, la participation des résidents sera renforcée par la création du « Kiosque EDM », lieu ressource dans lequel ils seront impliqués au même titre que les éducateurs. Ce lieu concernera les 4 axes de travail cités auparavant. Des partenaires extérieurs pourront y intervenir sous diverses formes.*

---